



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la société « FBG Projects », représentée par Monsieur BOURGEOIS Fabrice, dont les bureaux se trouvent rue Vivier Hanquet 16 à 1390 Grez-Doiceau.

Le terrain concerné est situé Rue de la Haie, 79 à 1301 Bierges et cadastré division 3, section C n°267F, 268C.

La demande consiste à la démolition de l'habitation existante (n°79), et la construction groupée de 4 habitations (2 habitations 4 façades et 2 habitations semi-mitoyennes), sur les parcelles W3 C 267 F et 268 C.

Ces habitations présenteront des gabarits R+1+T, une typologie à 2 versants pour le volume principal (9,40 m au faîte). Les volumes secondaires (volumes garage et extension arrière) présenteront des toitures plates ou à versants.

La haie existante sera conservée entre les différents accès, 1 grand érable devra être abattu et 4 arbres à hautes tiges seront replantés en compensation.

Le volume garage de la maison n°1 sera implanté à 3 m de la limite parcellaire gauche (n°75), le volume principal sera à 4 m.

L'annonce de projet est réalisée sur base de l'article D.VIII.13 du Code du Développement Territorial : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n° 2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

La consultation du dossier pourra être organisée, uniquement sur rendez-vous, en adressant une demande par e-mail via l'adresse urbanisme@wavre.be.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service de l'Urbanisme, téléphone : 010/230.371 du mardi au vendredi de 09h00 à 12h00.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 au 27 janvier 2025 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place de l'Hôtel de Ville, 1 à 1300 Wavre,
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@wavre.be.

A Wavre, le 2 janvier 2025